

Cette critique manque de raisons solides pour contester, soit au point de vue des faits, soit au point de vue de la langue, l'unité, l'antiquité et la crédibilité du livre de Josué.... Knobel, [en particulier],... est si hardi et si systématique, son ton est si tranchant, il affecte un air d'infailibilité scientifique tel que ses coups n'ont pas plus de force que des feuilles mortes : ses conclusions ne sont pas justifiées, il fait violence aux textes et les traite de la manière la plus arbitraire, ses hypothèses sont sans fondement, et il ne considère le langage et le contenu de Josué que d'une manière mécanique¹.

ches Josua, dans la *Theologische Zeitschrift*, 1864, p. 385-448, et 1865, p. 227-307.

¹ Himpel, dans la *Theologische Zeitschrift*, année 1865, p. 306-307. Voir aussi, parmi les protestants, König, *Authentic des Buches Josua*, p. 34 et suiv.; Frd. Keil, *Einleitung*, p. 143-149.

CHAPITRE II.

DIFFICULTÉS HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES SOULEVÉES CONTRE LE LIVRE DE JOSUÉ.

ARTICLE 1^{er}.

LA CIRCONCISION A GALGALA.

Outre l'accusation générale qu'elle porte contre l'antiquité du livre de Josué, la critique attaque comme contradictoires et inadmissibles certains détails renfermés dans ce livre. Il est à peine besoin de dire qu'elle rejette comme impossible le passage miraculeux du Jourdain et la prise non moins miraculeuse de la ville de Jéricho¹. Mais nous n'avons pas à discuter ici les miracles², nous ne nous occupons que des faits qui, en dehors de leur caractère surnaturel, présentent quelque difficulté particulière. Le premier des faits de ce genre que nous devons examiner est l'histoire de la circoncision des Israélites à Galgala.

Après avoir passé le Jourdain, Josué, sur l'ordre de Dieu, fit circoncire tous les enfants de Jacob qui n'a-

¹ Jos., III; VI.

² Voir t. I, p. 66-84.

vaient point encore reçu ce signe de l'alliance entre Jéhovah et son peuple. M. Reuss a voulu tirer de ce chef diverses conclusions contre le caractère historique de l'Hexateuque en général et du livre de Josué en particulier. Il croit découvrir des contradictions dans les différents récits concernant cette pratique des Juifs :

Il doit y avoir eu des traditions différentes sur l'origine de la circoncision. D'après le texte le plus généralement suivi comme faisant autorité¹, ce fut Abraham qui, sur un ordre exprès de Dieu, introduisit ce rite dans sa famille, lequel doit avoir été observé jusqu'au temps de Moïse². Mais dans l'Exode³ nous lisons que le fils de Moïse ne fut circoncis que lors du retour du prophète en Égypte, qui avait alors accompli sa quatre-vingtième année, le fait est mentionné comme quelque chose de nouveau et d'extraordinaire, et, de plus, la circoncision est opérée par la mère. Enfin, dans le livre de Josué⁴, il est dit que pendant tout le temps que Moïse était à la tête du peuple, la circoncision n'avait pas été pratiquée. Comme une pareille désobéissance à un article fondamental de l'alliance théocratique, sous les yeux mêmes et avec la connivence du législateur, est inexplicable, nous ne saurions y voir que la trace d'une tradition différente de celle de la Genèse, que la rédaction a cherché à voiler tant bien que mal. Du reste, la circoncision étant pratiquée par les Égyptiens et d'autres peuples, on ne voit pas comment elle pouvait être un signe distinctif des Israélites⁵.

¹ Gen., xvii.

² Josué, v, 5.

³ Exod., iv, 24-26.

⁴ Josué, v.

⁵ Ed. Reuss, *L'Histoire Sainte*, t. 1, p. 47.

Rien n'est plus simple que la conciliation des différents faits que rappelle M. Reuss. Loin de se contredire, ils s'expliquent au contraire parfaitement les uns par les autres. Tout ce qui est raconté de la circoncision est fondé sur le précepte donné à Abraham dans la Genèse. Josué le suppose formellement, puisque nous lisons dans son récit que ceux des Israélites qui étaient sortis d'Égypte sans être circoncis « avaient désobéi à l'ordre de Dieu¹. » Un ange menace de tuer le fils de Moïse ou Moïse lui-même, quand celui-ci retourna en Égypte avec sa famille, parce que l'enfant n'était pas circoncis. Une telle menace n'est explicable que par l'existence de la loi de la circoncision. On ne peut être puni que pour la violation d'un commandement. Le récit de l'Exode est très laconique et n'entre dans aucun détail, mais il en dit assez pour qu'il soit facile de se rendre exactement compte de tout. C'est Séphora, la femme de Moïse, qui circoncit l'enfant. Rien ne s'opposait à ce que les femmes accomplissent elles-mêmes ce rite. Mais on voit qu'elle le fait à contre-cœur et uniquement sous le coup de la nécessité, en disant après à Moïse : « Vous m'êtes un époux de sang². » D'où il résulte que c'est elle qui avait empêché jusque-là la circoncision de son fils. Moïse aurait voulu observer sur ce point les coutumes de sa race, mais sa femme avait retardé l'accomplissement d'une cérémonie qui lui répugnait, parce qu'elle était sanglante. Il ne convient pas

¹ Josué, v, 6.

² Exod., iv, 26.

cependant qu'au moment même où Moïse va se présenter devant le peuple pour lui transmettre les ordres divins, il offre dans sa propre famille un exemple de la violation du pacte conclu entre Dieu et ses pères; le ciel lui-même force donc Séphora, qui ne s'était pas rendue aux vœux de son époux, à consentir enfin à l'accomplissement de la loi, et elle se résigne comme malgré elle et non sans exhaler ses plaintes, à pratiquer au milieu du désert l'opération sacrée. Le fait n'est nullement « mentionné comme quelque chose de nouveau et d'extraordinaire; » pas un mot ne l'insinue dans ce récit qui, au contraire, nous le répétons, présuppose l'existence du précepte de la circoncision.

Mais, ajoute M. Reuss, les Israélites ne furent pas circoncis pendant leur séjour dans le désert. Or, « une pareille désobéissance à un article fondamental de l'alliance théocratique, sous les yeux mêmes et avec la connivence du législateur est inexplicable. » Rien n'est pourtant plus facile à expliquer, et il suffit de lire le récit de Josué avec des yeux non prévenus, sans y chercher à tout prix des contradictions, pour y voir clairement la raison de ce qui s'est fait dans le désert. Les Israélites, dans les solitudes du Sinaï, vivaient en nomades; ils changeaient donc souvent de campement, et comme ils étaient entourés de tribus hostiles, il fallait qu'ils fussent prêts à partir à la première alerte. Dans de telles conditions, la circoncision était impraticable, parce qu'il faut un laps de plusieurs jours pour guérir la plaie qui en est la conséquence. Moïse avait donc jugé que les circonstances dispensaient le peuple de la

loi jusqu'au moment où il jouirait d'assez de repos et de sécurité pour en reprendre la pratique. Aussi Josué lui-même ne la fit-il observer que lorsque les tribus d'Israël eurent passé le Jourdain et que, d'après le rapport que lui avaient fait les espions envoyés à Jéricho, il eut l'assurance qu'elles pourraient rester en paix à Galgala, sans crainte d'être inquiétées. Tout cela résulte clairement de ces paroles expresses du texte sacré : « Ayant été circoncis, ils furent en repos, se tenant assis dans le camp jusqu'à ce qu'ils furent guéris ¹. »

Ce qu'ajoute enfin M. Reuss s'appuie également sur une fausse interprétation. « La circoncision, dit-il, étant pratiquée par les Égyptiens et d'autres peuples, on ne voit pas comment elle pouvait être un signe distinctif des Israélites. » Assurément, on ne le voit pas, mais qu'est-ce donc qui nous oblige à le voir? Le professeur de Strasbourg ne prend pas garde qu'ici, comme dans bien d'autres cas, il fait dire à la Bible ce qu'elle ne dit point. Il a un si vif désir de la trouver en faute qu'il commet lui-même les erreurs dont il veut la charger. Ce n'est pas l'Écriture qui nous dit que la circoncision est « un signe distinctif des Israélites; » c'est M. Reuss qui lui prête faussement ce langage. Dieu, dans la Genèse, dit à Abraham que la circoncision sera « une marque de l'alliance ² » qu'ils concluent ensemble, mais le mot « distinctif » ni rien d'approchant ne se trouve

¹ Josué, v, 8. Cf. Gen., xxxiv, 25.

² Gen., xvii, 11. Certains commentateurs ont dit, comme M. Reuss, que la circoncision était un signe *distinctif*, parce qu'ils croyaient ce rite propre aux Israélites, mais l'Écriture n'est pas responsable

dans son langage. Or l'erreur que prétend relever le commentateur rationaliste consiste uniquement dans le mot « distinctif » qu'il ajoute lui-même au texte sacré. Loin donc de renfermer des contradictions, le récit biblique est parfaitement d'accord dans toutes ses parties et ce que rapporte le livre de Josué confirme ce que raconte le Pentateuque.

des erreurs de ses interprètes et rien n'est plus frappant que de voir les interprètes se tromper si souvent et le texte sacré toujours irréprochable.

ARTICLE II.

LA CONQUÊTE DE LA PALESTINE.

On a fait beaucoup d'objections contre la conquête de la Palestine par Josué. On a prétendu que ce qu'on lisait à ce sujet dans le livre qui porte son nom était plein de contradictions et démenti par le livre des Juges et les livres des Rois :

La relation du livre de Josué n'est pas l'*histoire* de la conquête de Canaan, mais... la *légende* de cet événement, telle qu'elle s'est formée dans la suite du temps par la tradition... A une époque bien plus récente que celle de Moïse, le pays était au pouvoir des Israélites; la population indigène était absorbée par les vainqueurs, ou ce qui en restait encore dans une condition distincte n'avait plus de consistance politique. Ces faits sont reportés ici dans une haute antiquité et la forme naïve et populaire dont ils sont revêtus prouve, à n'en pas douter, qu'ils sont dus en grande partie à l'imagination¹.

Si l'on fait de telles objections, c'est parce qu'on ne prend pas garde qu'on dénature le sens des divers passages du texte pour les mettre en opposition les uns avec les autres. On suppose que l'auteur sacré affirme

¹ Ed. Reuss, *L'Histoire Sainte et la loi*, t. 1, p. 79. Voir ces objections, telles qu'elles avaient été imaginées par les rationalistes antérieurs à M. Reuss, dans L. König, *Authentic des Buches Josua*, p. 18.

que le conquérant de la Terre Promise s'empara de « toutes » les villes, de « toutes » les places fortes, dans « toutes » les parties de la Palestine; or, l'Écriture n'affirme rien de pareil. Ainsi l'on prétend que les *Rois* contredisent *Josué*, parce qu'ils disent que ce fut le pharaon d'Égypte qui, sous Salomon, s'empara de Gazer, laquelle aurait été déjà prise par le successeur de Moïse. Cette contradiction n'existe pas. Le livre de Josué mentionne la mort du roi de Gazer, il ne dit rien de la prise de sa capitale¹. Du reste, on ne doit pas être surpris que plusieurs villes, prises et brûlées par les envahisseurs, soient néanmoins restées ou retombées en la possession de leurs premiers habitants. Ceux-ci ont pu les reprendre ou même ne les abandonner jamais complètement; car on se fait une idée fautive des guerres de cette époque, si l'on suppose que le vainqueur laissait une garnison dans les places conquises, pour les maintenir sous son obéissance : l'usage général, même des plus puissants monarques, comme les rois de Ninive pendant longtemps, c'était de ruiner une ville en la pillant et en la brûlant, pour qu'elle fût hors d'état de nuire à ses ennemis; mais la destruction d'ordinaire n'était pas complète, et quand le vainqueur s'était retiré avec toutes ses troupes, personne n'empêchait les habitants de réparer les désastres de la guerre, ce qu'ils s'empressaient presque toujours de faire. C'est là ce qui nous explique comment des villes assiégées, prises et incendiées par les Hébreux pouvaient être de nouveau debout

¹ Jos., x, 33; xii, 8, 12; xvi, 10; Jud., i, 29; I (III) Reg., ix, 16.

et florissantes quelques années après, entre les mains de leurs anciens possesseurs. Telle fut, par exemple, Hébron : cette ville fut prise et saccagée par Josué, mais Israël n'en prit pas alors effectivement possession et elle put depuis relever de nouveau la tête, jusqu'à ce que Caleb s'y fût établi¹. Il en est de même de Dabir, prise et dévastée, mais non occupée, et conquise seulement plus tard d'une façon définitive par Othoniel². « La succession de ces deux périodes de la guerre contre les Chananéens [conquête générale et guerre locale postérieure] n'est donc pas seulement possible, elle est militairement nécessaire, et il faut toute la prévention d'esprit des exégètes modernes pour n'avoir pas aperçu cette nécessité³. »

M. Reuss, après avoir contesté et même nié les faits

¹ Jos., x, 36-37; xi, 21; xiv, 12-13; xv, 13-14; Jud., i, 10. On doit remarquer de plus que, en lisant les récits de Josué, il faut tenir compte de l'emphase inséparable du style oriental. Ainsi, quand il est écrit, Jos., x, 40, que le vainqueur « tua tout être vivant, » il est évident qu'il y a là une expression hyperbolique.

² Jos., x, 38-39; xi, 21; xv, 15-17; Jud., i, 11-13. Pour la solution détaillée de toutes ces prétendues contradictions, voir L. König, *Authentic des Buches Josua*, p. 18-36; pour les prétendus anachronismes, p. 83-90; pour la formule « jusqu'à ce jour, » p. 94-103.

³ Abbé de Broglie, *Le caractère historique de l'Exode*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, juillet 1887, p. 338. — Les détails donnés dans le texte sur la prise de Haï fournissent matière à quelques objections particulières. « Ces 5.000 hommes, dit M. Reuss, sont embusqués précisément au même endroit que les 30.000. Cela n'est pas probable. Il y a donc ici quelque erreur. Est-ce une simple et oiseuse répétition, de sorte qu'il suffirait de corriger l'un de ces nombres par l'autre (une *embuscade* de 30.000 hommes est chose incroyable), ou bien y aurait-il eu deux relations différentes que le

historiques rapportés dans le livre de Josué, après nous avoir dit que « les flots de sang que nous avons vu verser par Josué pourraient bien, en une certaine mesure, n'avoir rougi que le papier du rigide écrivain, » M. Reuss lui-même est finalement obligé de faire cet aveu : « Cependant, au fond et à défaut de témoignages directement contraires, il n'y aurait là rien d'impossible. Ces choses se sont vues ailleurs ¹. »

rédacteur aurait assez mal à propos juxtaposées ? » Ed. Reuss, *L'Histoire Sainte*, t. II, p. 376.

C'est évidemment cette dernière hypothèse qui plaît à M. Reuss ; mais un écrivain, ne fût-il qu'un compilateur, ne se contredit pas ainsi à quelques lignes de distance. Le Clerc, Michaelis, ont supposé qu'une première embuscade de 3.000 hommes, Jos., VIII, 3, avait été postée au sud-ouest et que le nord-ouest avait été assigné à une seconde composée de 5.000 hommes, Jos., VIII, 12-13 (les 30.000 hommes de Josué, VIII, 3, ne peuvent être qu'une faute de copiste, cf. t. I, p. 8). Mais il est plus probable qu'il y a ici une répétition provenant d'une altération accidentelle du texte, occasionnée par les variantes de chiffres qu'on lisait dans les divers exemplaires. Les Septante et l'ancienne Italique n'ont pas dans leur traduction le v. 13, non plus qu'une partie du v. 11 et la plus grande partie du v. 12. — Le Béthel du v. 17, que de Wette a incriminé dans ce passage, est aussi probablement une faute de transcription. Les Septante ne l'ont pas. Voir L. König, *Authentic des Buches Josua*, p. 33-34.

¹ *L'Histoire Sainte et la loi*, t. I, p. 75. Il faut remarquer que M. Reuss, pour rendre le récit sacré invraisemblable et même impossible, le dénature presque toujours et lui fait dire ce qu'il ne dit point en effet. Josué ayant établi son quartier général à Gilgal ou Galgala d'abord et à Silo ensuite, M. Reuss transforme tout cela et écrit ceci : « Au dire de nos textes, la nation entière, c'est-à-dire 600.000 hommes d'âge à porter les armes, avec les femmes et les troupeaux des trois quarts de cette masse, sont campés à Gilgal, sur les bords du Jourdain, plus tard à Silo, pendant toute la durée de la guerre. Jos., v, 10 ; x, 6, 15, 43 ; XIV, 6. — XVIII, 1, 9 ;

D'autres incrédules, se plaçant à un point de vue opposé et admettant que la conquête de la Palestine a été sanglante, s'élèvent au nom de la morale contre la guerre d'extermination que les Israélites firent aux Chananéens. Quel droit, s'écriaient déjà les Manichéens et répètent de nos jours les libres-penseurs, quel droit avaient sur ce pays les descendants de Jacob ? Comment Dieu, père de tous les peuples, aurait-il pu ordonner une telle boucherie ¹ ?

L'Écriture nous répond que Dieu châtia les Chananéens pour leurs crimes ² : assurément, il a le droit de punir et de faire punir à son gré les péchés de ses créatures ; il peut les frapper de mort comme il lui plaît, soit par la maladie, soit par un accident, soit par un fléau, famine, peste ou guerre ; le genre de mort ne change rien aux choses et ce n'est que par irréflection que celui qui croit à l'existence de Dieu peut lui contester ses droits et son pouvoir ou suspecter sa justice.

Quant aux Israélites, sans parler ici de la donation de la terre de Chanaan que le Seigneur avait faite à leurs pères, il nous suffit de remarquer que l'oppression de

XIX, 51 ; XXI, 2. » *Ibid.*, p. 7. Que le lecteur prenne la peine de vérifier les textes cités et il ne sera pas peu surpris de voir qu'aucun d'entre eux ne dit « que la nation entière, c'est-à-dire 600.000 hommes, etc. » était rassemblée à Galgala ; qu'il n'est nulle part question des femmes, des enfants et des troupeaux, etc. Cf. Num., XXXII, 16-18, 26 ; Deut., III, 19 ; Jos., XXII, 4. Ces altérations des textes pour les rendre absurdes se remarquent partout.

¹ Voir S. Augustin, *Contra Adimantum*, c. XVII, t. XLII, col. 157 ; Julien, dans S. Cyrille, *Contra Julian.*, l. 6, t. LXXVI, p. 186, etc.

² Gen., XV, 16 ; Lev., XVIII, 27 ; Sap., XII, 3-6.

l'Égypte les avait forcés à quitter cette terre inhospitalière et que la conquête de la Palestine ne fut pour eux qu'un acte de cette lutte pour l'existence qu'on a proclamée de nos jours comme l'une des plus grandes lois qui régissent le monde. Ils avaient besoin d'un pays pour l'habiter, de terres pour les cultiver, ils ne pouvaient les prendre que par la force, ils recoururent à la force. Ils ne firent point d'ailleurs la guerre d'une manière plus sanglante ou plus cruelle qu'on ne la faisait alors¹; ils traitèrent même les Chananéens d'une façon plus humaine que ces derniers ne traitaient leurs ennemis².

¹ Sur les horreurs et les cruautés de la guerre, même en Grèce, à l'époque où sa civilisation était le plus brillante, voir V. Duruy, *Histoire des Grecs*, t. II, 1888, p. 478-479.

² Cf. *Manuel biblique*, 7^e édit., t. II, n^o 430, p. 20-22.

ARTICLE III.

LE MIRACLE DE JOSUÉ ARRÊTANT LE SOLEIL
ET LA CONDAMNATION DE GALILÉE.

Il n'est peut-être pas un seul passage des Écritures qui ait soulevé autant de difficultés que celui dans lequel le livre de Josué raconte comment se termina la bataille de Béthoron, cette bataille où furent taillés en pièces les Chananéens du sud de la Palestine. Ici les objections se multiplient et s'accumulent. Et ce n'est pas seulement le texte sacré qu'on attaque, ce sont aussi les commentateurs et l'Église elle-même. Par un phénomène étrange, là où pendant de longs siècles on n'a vu qu'un miracle que chacun acceptait en faisant simplement un acte de foi, sans y soupçonner aucune obscurité¹, tout aujourd'hui paraît suspect, obscur, douteux, inacceptable, non seulement aux incrédules, mais aussi aux protestants croyants et en partie même à quelques catholiques. Voici la traduction de ce fameux morceau :

¹ Ceux des anciens qui ont élucidé les passages obscurs et difficiles des Livres Saints n'ont point rangé celui-ci dans cette classe. S. Augustin le passe complètement sous silence dans ses *Quæst. in Heptat.*; cf. l. VI, 14-15, t. XXXIV, col. 782. Théodoret, *Quæst. in Jos.*, 14, t. LXXX, col. 476, et Procope de Gaza, *Comment. in Jos.*, t. LXXX, col. 1020, en parlent incidemment, mais sans que l'idée qu'il peut y avoir là matière à une objection se présente à leur esprit.

Josué s'adressa alors à Jéhovah, au jour où Dieu livra l'Amorrhéen à Israël; il dit sous les yeux d'Israël :

Soleil, arrête-toi¹ sur Gabaon,
Lune, dans la vallée d'Aïalon,
Et le soleil s'arrêta, et la lune fut immobile,
Jusqu'à ce que le peuple eût tiré vengeance de ses ennemis.

Cela n'est-il pas écrit dans le livre du Juste (*ha-yāšar*)?

Et le soleil s'arrêta au milieu du ciel, et il ne se hâta point de se coucher comme si le jour était terminé². Et il n'y eut ni avant ni après de jour semblable à celui-là, où Jéhovah obéit à la voix d'un homme, parce que Jéhovah combattit pour Israël³.

La première difficulté qu'on se pose à la lecture de ce passage, c'est de savoir dans quel sens il faut l'interpréter. Tous les anciens commentateurs l'ont pris à la lettre : ils y ont vu que le soleil tournait réellement autour de la terre, que la terre était immobile, que le soleil et la lune s'étaient véritablement arrêtés dans leur course sur l'ordre de Josué, et que le jour de la bataille de Béthoron avait été ainsi le plus long jour qui ait jamais lui sur la terre. Aujourd'hui on fait des objections diverses contre chacune des parties de cette explication.

En ce qui concerne le premier point, c'est-à-dire l'arrêt

¹ Ici et plus loin (*et le soleil s'arrêta*), le texte original porte דום, *dôm*, et וידום, *vayiddôm*, qui signifie proprement se taire, garder le silence, se tenir tranquille.

² Beaucoup traduisent : « (Le soleil s'arrêta) environ un jour entier. »

³ Jos., x, 12-14.

du soleil, l'ancienne interprétation est universellement abandonnée, depuis que les astronomes ont établi que le soleil est le centre de notre monde planétaire et que c'est la terre qui tourne autour de cet astre. Si le vainqueur des Chananéens a commandé au soleil de s'arrêter, cela ne veut pas dire qu'il admit le système qu'on a appelé depuis système de Ptolémée, enseignant le mouvement diurne du soleil autour de la terre; il a parlé la langue de tous, en jugeant les faits d'après les apparences sensibles. Il n'est pas plus question, dans le livre de Josué, du système de Ptolémée que de celui de Copernic. Le général hébreu, pour obtenir un miracle, emploie le langage usuel de son temps et de son pays et Dieu emploie, pour l'exaucer, les moyens qu'il juge à propos. Dans toute l'Écriture, les auteurs sacrés s'expriment d'une façon analogue, c'est-à-dire conformément aux croyances populaires en ce qui touche aux questions scientifiques, et les interprètes sont unanimes à l'admettre¹. On ne doit donc pas chercher dans leurs paroles des apophthegmes scientifiques qu'ils n'ont jamais eu l'intention de formuler.

Mais si les exégètes sont d'accord sur ce premier point, qui n'est que l'application d'un principe général, ils ne tardent pas à se diviser sur une question non moins importante, concernant spécialement le récit qui nous occupe. Faut-il prendre, en mettant de côté la question astronomique, faut-il prendre le récit du livre de Josué à la rigueur de la lettre, c'est-à-dire admettre que le

¹ Voir *Manuel biblique*, 7^e édit., t. I, n^o 21, p. 67.

jour de la victoire de Béthoron a été réellement le plus long des jours, ou bien peut-on ne voir dans ce langage qu'une hyperbole poétique, une de ces exagérations habituelles aux Orientaux? Dans ce dernier cas, l'historien de la conquête de la Palestine a-t-il cru que le vainqueur des Chananéens avait obtenu du ciel une prolongation du jour ou bien s'est-il rendu compte que le livre du Juste qu'il nous cite ne parlait que d'une manière poétique? Toutes ces opinions diverses ont été et sont encore soutenues. D'abord, d'après les rationalistes, le rédacteur du livre de Josué sous sa forme actuelle a été, le premier, dupe des hyperboles du poète qui avait chanté la victoire de Josué. Écoutons M. Reuss, disant au sujet de ce récit :

C'est là l'un des passages de l'histoire biblique qui a donné le plus de mal aux commentateurs, depuis que la critique a osé manifester des doutes à l'égard des miracles par trop étonnants. Nous n'avons garde de reproduire toutes les explications malsaines qui ont été données de celui-ci. Nous nous bornerons à faire remarquer que le rédacteur [du livre de Josué] puise ce qu'il raconte dans une vieille poésie, insérée dans une anthologie d'anciens chants guerriers...¹. Et

¹ Les paroles de Josué sont tirées du *Yašar* ou *Livre du Juste*. Comme ce recueil est également cité II Sam. (II Reg.), 1, 18, et qu'il est la source d'où le rédacteur des livres de Samuel a pris l'épigramme de David sur la mort de Saül et de Jonathas, on veut en conclure que le *Yašar* est postérieur au temps de David. On peut répondre qu'une *anthologie* étant un simple recueil, il est facile d'y ajouter de nouveaux chants, à mesure qu'ils sont composés. — On a voulu faire une objection analogue contre l'origine mosaïque du Pentateuque à cause de la citation qu'on trouve dans les Nombres,

il lui est arrivé ce qui arrive encore à quelques exégètes de nos jours, il a pris la poésie pour de l'histoire¹.

M. Reuss affirme, il ne prouve pas. Ce que nous avons déjà établi plus haut sur l'antiquité du livre de Josué suffit pour démontrer que ce qu'il avance est faux, car il suppose, contrairement à la vérité, que l'auteur qui s'est ainsi mépris sur le caractère du chant conservé dans le *Yašar* vivait environ mille ans après l'événement. La seule raison qui le pousse à parler comme il fait, c'est, en fin de compte, qu'il serait nécessaire d'admettre un miracle en prenant les mots dans leur sens naturel, et c'est à quoi il ne peut se résoudre.

Les rationalistes mitigés et un certain nombre de protestants, auxquels il faut joindre de rares catholiques que le miracle effarouche, soutiennent une opinion tout opposée à celle de M. Reuss; ils pensent que ni le poète ni l'historien n'ont vu aucun prodige strictement dit, dans ce qu'on appelle improprement l'arrêt du soleil, et que, par conséquent, les lecteurs d'aujourd'hui n'y doivent découvrir non plus aucune merveille. Voici comment le doyen de Westminster, Stanley, a exposé cette opinion. Après avoir rapporté les paroles du livre de Josué, il continue :

xxi, 14, du *Livre des guerres du Seigneur*. La réponse est la même. Le *Livre des guerres du Seigneur* était aussi une collection de chants. Quelques-uns même croient qu'il ne diffère pas du *Livre du Juste*. Voir L. König, *Authentic des Josua*, p. 89.

¹ Ed. Reuss, *L'histoire Sainte*, t. II, p. 382. — Voir ce qui a été dit au t. I, p. 517, des objections de Spinoza contre le miracle de Josué.

Ces paroles du livre du Yaschar avaient incontestablement pour but d'exprimer que, d'une manière quelconque, en réponse à la prière fervente de Josué, le jour fut prolongé jusqu'à ce que la victoire fût complète. Comment ou de quelle façon, on ne nous le dit pas, mais si nous prenons les mots au sens populaire et poétique dans lequel ils sont employés, comme il est clair par le style, il n'y a pas lieu de faire une plus longue enquête. Que c'était un sens général de cette nature qu'y attachait l'ancienne église juive, c'est ce qui ressort avec évidence du peu d'importance qu'attachent à cet incident Josèphe et le livre samaritain de Josué¹, de même que de l'absence de toute allusion postérieure dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, excepté dans un morceau également poétique². Mais plus tard on ne fut content qu'en le prenant au sens littéral, prosaïque, en supposant que le soleil et la lune s'étaient réellement arrêtés et que le cours du monde avait été suspendu. Ce fut cette interprétation qui donna à ce passage une importance nouvelle et alarmante, quand Galilée soutint le système de Copernic, quand on vit que le soleil, étant toujours immobile, il était impossible de dire que cet astre fût en mouvement ou en repos. Autour de cette prière fameuse, on livra des combats de paroles qui ne sont guère moins importants dans l'histoire ecclésiastique que la bataille de Josué et des Chananéens. La tempête fit rage pendant la vie de Galilée; ses dernières traces directes sont visibles dans la préface des Jésuites à leur édition des *Principia* de Newton, dans laquelle ils se justifient d'approuver d'après les apparences, mais

¹ Josèphe, *Ant. jud.*, V, 1, 17; *Chronicon samar.*, édit. Juyngboll, c. xx. En réalité Josèphe et la Chronique samaritaine constatent que le jour fut allongé.

² Hab., III, 11.

seulement d'une manière hypothétique, une théorie qui, en supposant le mouvement de la terre, contredit les décrets des Papes... De fait, Galilée gagna la victoire. La cour de Rome elle-même a reconnu depuis sa méprise. On reconnaît aujourd'hui universellement qu'en cette occurrence « les astronomes eurent raison et que les théologiens eurent tort. » Le principe fut alors établi une fois pour toutes que la Bible n'était pas destinée à nous enseigner des vérités scientifiques. Cet épisode de l'histoire sainte, au lieu d'être une pierre d'achoppement, est ainsi devenu un monument de la réconciliation de la religion et de la science et les progrès de la science biblique ont tendu de plus en plus, depuis cette époque, à diminuer les collisions qui parurent alors si effrayantes, parce qu'on a vu plus clairement qu'on n'avait pu l'apercevoir d'abord que le langage employé [dans le récit] est non seulement populaire, mais poétique et rythmique, et que la tentative de l'interpréter d'une manière scientifique est fondée sur un contre-sens qui méconnaît complètement l'intention de l'écrivain¹.

Nous aurons plus loin à nous occuper de l'incident de Galilée; nous n'avons maintenant à examiner que l'interprétation même qui vient de nous être exposée.

Cette interprétation paraît bien forcée et il semble difficile de la faire accorder avec la lettre du texte de Josué. Elle est de plus en contradiction avec ce que nous lisons dans l'Ecclésiastique : « Le soleil et la lune ne furent-ils pas arrêtés dans sa colère? Un jour ne devint-il pas [long] comme deux jours²? »

¹ A. Stanley, *Lectures on the history of the Jewish Church*, 7^e édit., 1877, t. I, p. 210-212.

² Eccli., XLVI, 5.